



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 5f de l'ordre du jour

CX/FA 23/53/12
janvier 2023

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Cinquante-troisième session

NORME GÉNÉRALE POUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES (NGAA)

INFORMATION SUR L'UTILISATION COMMERCIALE DE L'ORTHO-PHÉNYLPHÉNOLE (SIN 231) ET DE L'ORTHO-PHÉNYLPHÉNOLE DE SODIUM (SIN 232) DANS LES ALIMENTS

Réponses à CL 2021/83-FA de l'Union européenne et de l'Arabie saoudite

Union européenne

L'Union européenne et ses États membres (EMUE) souhaitent remercier le Secrétariat du Codex pour avoir recueilli les informations concernant l'utilisation commerciale de l'ortho-phénylphénol (SIN 231) et de l'ortho-phénylphénol de sodium (SIN 232) dans les aliments en tant que conservateurs.

Ces deux substances ne sont pas autorisées dans l'UE en tant qu'additifs alimentaires. L'EMUE considère que le traitement après récolte n'entre pas dans le champ d'application de la NGAA.

Arabie saoudite

Aucune donnée n'est disponible sur l'utilisation commerciale de l'ortho-phénylphénol (SIN 231) et de l'ortho-phénylphénol de sodium (SIN 232) dans les aliments.